



Rencontre Olivier HELIE, DEX, AME le 25/11/2022

Participants : Olivier HELIE, Catherine GIRARD, Bruno DAVY, Jean marc LEBOUCHARD

Lieu : VLP Rennes

AME : merci d'avoir accepté de nous rencontrer

OH : dès le début de l'année j'ai souhaité rencontrer l'AME, mais faute de représentants.....

AME : nous souhaitions vous rencontrer pour évoquer la situation des DS de Bretagne. Nous les sentons pour le moins perplexes face aux évolutions projetées, dans le cadre des fusions de secteurs comme dans le cadre de l'évolution de l'organisation de leur temps de travail, avec l'obligation de travailler des samedis qui leur est faite

OH : dans le cadre des évolutions que je conduis, passage de DEX en DREX, je peux vous informer aujourd'hui que nous avons plusieurs DS qui postulent à de nouvelles fonctions en DREX, cela représente un intérêt certain d'alterner entre l'univers fonctionnel et l'univers opérationnel

AME : revenons sur le travail du samedi. Il apparaît que cette décision a été prise de manière autoritaire, sans consultation des DS. Nous avons vu des établissements où il est imposé une demi-journée le jeudi matin. Nous tenons à une autonomie des DS sur l'organisation de leur temps de travail

AME : côté BSCC nous avons organisé notre continuité managériale y compris les samedis. Et nous garantissons un repos consécutif de 48H aux DE et N-1

OH : les bureaux du réseau sont ouverts du lundi au samedi matin. Nous adressons le samedi matin une clientèle spécifique que nous ne touchons pas la semaine, et notre priorité est bien de développer nos activités bancaires. Quand on se compare aux autres réseaux, nous sommes en retrait sur l'activité du samedi pour nos conseillers bancaires. Il faut nous mettre en situation de réussir. D'où la réorganisation engagée en Bretagne pour faire travailler les COBA le samedi (la Bretagne sur le CAO bancaire était en retrait de 20% le samedi, après réorganisation elle est à -5% preuve que cela marche). 10 DS sur 63 en Bretagne travaillaient le samedi, maintenant 34 travaillent un samedi sur 2. Concernant cette organisation, le DEX a travaillé avec ses DT. Le régime de travail d'un COBA c'est 9 demi-journées travaillées par semaine sans JRS, l'objectif étant pour eux de travailler 2 samedis sur 3, (à terme peut être tous les samedis), et si possible ne pas travailler les mercredis

Avec la même organisation du temps de travail, les DS prendraient plutôt le lundi en demi-journée

AME : permettez-vous le télétravail pour les DS ?

OH : un DS ne peut pas télétravailler par principe. Cependant, si autorisation du D, le DS peut travailler de son domicile une ½ journée par mois, voire par quinzaine

Concernant la généralisation du travail le samedi pour le DS, ce sont les DT qui ont souhaités que nous le mettions en place pour tous les DS à compter du 02 Septembre 2022 (alors que le souhait du DEX était de le faire au fur et à mesure des conduites du changement)

Dans les « clés de la réussite », il est indiqué que les JRS sont octroyées d'office aux DS

AME : POP ne convient pas au régime de travail 6 jours sur 7

OH : il existe un mode opératoire simple pour gérer ce régime de travail dans POP, ce n'est pas long à faire

Pour la demi-journée à récupérer dans la semaine cela doit être fait en bonne intelligence entre le DS et le DT

AME : si on demande aux DS de travailler un samedi sur 2, alors cela doit également être la norme pour les services supports donc pour la DREX

OH : c'est en cours de réflexion sur la DREX.

AME : donc vous imposez le travail pour le DS un samedi sur 2 ?

OH : dans la mesure où les COBA travaillent les samedis, je souhaite que les DS soient présents a minima un samedi sur 2

AME : il y a un problème de communication entre vous et les DS ; La preuve, ce sont des représentants de BSCC qui sont en face de vous aujourd'hui

OH : nous harmonisons au fur et à mesure les horaires d'ouverture des bureaux de poste, tout en augmentant les plages d'ouverture

AME : qui dit augmentation des plages d'ouverture des BP entraîne une augmentation du temps d'astreinte des DS. Quand on relie cela à la portée des risques et à la charge mentale associée, quelle attractivité pour le métier de DS ?

OH : un DR ne fait pas ce qu'il veut. Le DEX est le N+3 du DS. Ce n'est pas moi qui nomme les DS, mais le DT. En DR nous n'avons pas l'autonomie pour rendre les choses attractives

AME : dans les rencontres au niveau du Siège on nous dit le contraire

OH : je suis là pour mettre en place une stratégie sans la discuter

AME : si le DS vient le samedi, il devrait en compensation ne pas travailler une journée dans la semaine (comme pour BGPN)

OH : le régime des JRS bloque cela Au niveau du Siège il y a une réflexion en cours pour augmenter le nombre de CA accordés sur une année

AME : quid du véhicule de service ?

OH : aujourd'hui je ne peux pas dire qui dans mes N-1 en aura (décision prise au niveau de Mr Bajou). Et je ne vous parle pas des différences entre les postiers et les banquiers

AME : avez-vous des personnels au niveau de la DREX qui veulent aller sur la fonction de DS ? Vous nous avez dit tout à l'heure que 7 DS postulaient sur du fonctionnel

OH : oui. Le directeur des opérations aura une forte pression car il devra faire en sorte de soulager les DS sur tous les irritants du quotidien. Je veux qu'il ait une véritable orientation Client interne

Concernant les fusions de secteur : nous sommes en retard en Bretagne, très peu ont été faites, entraînant des difficultés qui se reportent sur les DS. Nous avons ainsi en Bretagne 2 secteurs avec un seul COBA. Comme on part de loin on est obligé d'aller vite, j'ai donc vu avec les DT en prenant 3 dimensions (géographique, politique, économique), ainsi que l'aspect interne (nombre de CBA notamment) Ainsi les fusions qui ont lieu sont celles qui ont été proposées par les DT et les fonctionnels

5 fusions auront lieu en 2023 (annoncées depuis longtemps aux DS), et a priori 5 en 2024 (qui seront annoncées vers mi 2023)

AME : la taille des secteurs augmentant, avez-vous pris en compte le risque routier pour le DS ?

OH : oui nous savons aujourd'hui que nous avons 15 DS qui travaillent à + de 45 mn de leur domicile

En conclusion de cet entretien : OH n'est pas fermé à travailler sur un régime de travail qui permet des journées entières de repos, sur 3 semaines par exemple il laisse la marge de manœuvre en local pour se faire (DT DS)